

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2022

Date de convocation : Le 07 décembre 2022

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2022
- 2- Décisions modificatives
- 3- Tarifs communaux 2023
- 4- avancement de grades
- 5- Informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoints. Mme Robertine DUFOUR, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Catherine LOISEAU, Mme Sandrine JABY, Mr Jean Michel ZANCO, Mme Florence BOUEIX, Mr Jean François BRUGIERE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr Mathieu FLABA

Mme Nadège ACHARD donne procuration à Mme Boueix Florence

Mme Nicole VEDRINE donne procuration à Mme Catherine LOISEAU

Présents : 12 / **Votants** : 14

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 H. A l'unanimité Mme Evelyne COURTET est élue secrétaire de séance.

Mr le Maire indique qu'il faudrait rajouter une délibération à l'ordre du jour qui doit être votée avant le 31 décembre 2022. Il s'agit du renouvellement d'engagement à PEFC Auvergne Rhones Alpes(gestion durable des forêts). Tout le monde est d'accord.

1 – Approbation du procès verbal de la réunion du 25 octobre 2022

Mr le Maire demande s'il y a des questions.

Il est procédé au vote : pour 14

1bis – Renouvellement d'engagement à PEFC

Cette certification PEFC garantit la gestion durable du patrimoine boisé en pérennisant ses fonctions économiques, environnementales et sociétales. C'est aussi contibuer au développement des certifications « bois des alpes » et « bois des territoires du massif central » qui garantissent la provenance des bois.

L'engagement précédant arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il convient de le renouveler pour ses 5 ans.

Contribution financière calculée en fonction des surfaces. Messeix = supérieur à 15 ha : 1 e l'hectare en surface productive et 0,50 € en surface non productive. + forfait 25.

En 2018, montant 503 pour 478 ha.

Actuellement et selon le plan d'aménagement 483 ha sur 550 ha.

La facture sera transmise à réception du dossier.

Il est procédé au vote : pour 14

2- Décisions modificatives

budget communal :

- remboursement fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

compte 739223 : + 4 500 €
compte 615231 : - 4 500 €
- intérêts emprunts
compte 66111 : + 1 000 €
compte 6284 : - 1 000 €

budget assainissement :

- participation communale raccordement réseau eaux usées maison Carpentier
compte 6742 : + 500 €
compte 61521 : - 500 €
Il est procédé au vote : pour 14

3 – Tarifs communaux 2023

TARIFS COMMUNAUX 2022

Monsieur le Maire expose une modification des tarifs communaux vu les couts de l'énergie
Madame Jaby énonce les nouveaux tarifs applicables au 1er janvier 2023 : Les tarifs 2022
apparaissent entre parenthèses.

- Location salles communales :

. Salle socioculturelle :

- Habitants commune 350 e (300e)
- Habitants hors commune **600e (550e)**
- Associations de la commune **150€ (131e)**
- Associations de la commune organisant
un spectacle non-payant et sans recette **gratuit**
- A la journée **110 € (100e)**
- Caution **500 € avec RC**
- Caution nettoyage **300 €**

. Bialon :

a/- Salle de réception :

- Habitants commune **235€ (200e)**
- Habitants hors commune **450 € (400e)**
- Associations de la commue **130 € (110e)**
- Association de la commune organisant
un spectacle non-payant et sans recette **gratuit**
- A la journée (uniquement en semaine) **90 € (80e)**
- Caution **500 € AVEC RC**
- Caution ménage **300 €**

b/- Hébergements :

- Hébergement 4 personnes **90 €** la nuit (80e)
- Hébergement 9 personnes **200 €** la nuit (180e)
- Caution hébergement **500 €** par logement

(Pour hébergement 4 personnes ou pour hébergement 9 personnes ou pour les deux hébergements)

- Caution ménage **300 €**

Inclus dans tarif : chauffage, fourniture petits électroménagers pour petits déjeuners. Les linges de lit et de toilette ne sont pas fournis.

La location des hébergements sera associée à la location d'une salle communale.

Les salles seront louées pour le week-end du vendredi 12 heures au lundi 12 heures. Il ne sera pas appliqué de tarif dégressif si la salle n'est pas occupée tout le week-end.

- Aire naturelle :

- . Campeur **1,50 € (1,30)**
- . Véhicule **1,50 € (1,20)**
- . Emplacement **1,00 € (0,85)**
- . Demi-tarif pour enfants de – 7 ans
- . Garage mort :

- véhicule **1€ (0,80)**

- emplacement **1 € (0,80)**

- . Branchement électrique **2€ / ampère (1,10)**

Par fraction de séjour d'une semaine : 6 jours payants – 1 jour gratuit

- Aire de Camping-Cars :

- . Camping-car **7,00 € / 24 h** à partir du 1er mars 2023 (6e)

Droit de place et de pesage :

- . Droit de place **0,31 €/m²/jour**

(Encaissé par le Comité des Fêtes pour la Fête Patronale et le 14 Juillet)

- . Pesée : **3 €** par unité

- Concessions dans le cimetière – Service de Pompes Funèbres :

- . Prix de vente d'une concession pour une durée de 30 ans

68,00 € le m²

- . Dépositaire :

- pendant les 3 premiers mois **0,25 € / jour**

- du 3ème au 6ème mois **0,45 € / jour**

- du 6ème au 12ème mois **0,65 € / jour**

- au-delà du 12ème mois **0,65 € / jour**

- **Columbarium :**

. Case louée pour 15 ans **250 €**

. Case louée pour 30 ans **400€**

- **Taxe d'assainissement : 1,30 / m3**

- **Taxe de raccordement à l'égout : 160e**

- **Aide de la Commune pour raccordement à l'égout d'un particulier :**

50% du montant H.T. des travaux dans la limite d'un montant maximum de travaux de 900 €

(aide maximum 450 €)

- **Régie photocopie :**

Noir et blanc : . Format A4 (tarif A) **0,25 €**

. Format A3 (tarif A) **0,50 €**

Couleur : . Format A4 (tarif A) **0,50 €**

. Format A3 (tarif A) **1,00 €**

- **Transport scolaire :** Remboursement de 2/3 des frais de transport scolaire aux familles de la Commune de Messeix dont les enfants fréquentent l'école de Messeix, l'autre tiers restant à leur charge.

- **Cantine scolaire :**

. Élève **3,50 (3,45)**

. Instituteur **4,50e (4,30)**

. Personnel **2,40e (2,20)**

- **Garderie scolaire : 1,00 € / séquence**

– **Repas à domicile : 9,20/ repas (8,70)**

– **repas centre de loisirs: 5e / repas (4,60)**

Mme Boueix trouve dommage que le changement de tarif ne soit pas annoncé afin que tout citoyen lisant le PV puisse comparer avec les tarifs 2022. Il est proposé de faire figurer les anciens tarifs.

Mme Boueix fait remarquer qu'il n'y a plus de tarif pour le mille club, il lui est répondu que cette salle ne serait plus louée, les activités étant déplacées dans les nouveaux locaux au niveau du pôle résidentiel. Mme Boueix fait l'énumération de l'augmentation des taxes et relève une augmentation de 13% de la taxe d'assainissement. Mr le Maire rappelle qu'il existe un retard important sur le tarif et qu'Adour Garonne ne subventionnera pas les travaux sur les stations si nous ne nous redressons pas nos tarifs. A ce jour, et au taux d'imposition où l'on se situe, nous ne pourrions bénéficier que de 30% de subvention sur les travaux d'assainissement et le complément se ferait alors sur les fonds propres. L'importance des sommes dans ces dossiers

est à prendre en considération. Il est aussi rappelé que les stations sont aussi consommatrices d'électricité dont le tarif a explosé.

Mr Courtet annonce qu'au regard des dernières analyses des stations d'épuration, des travaux risquent d'être envisagés. La commission sera réunie pour refaire le point sur ce sujet.

Il est procédé au vote : pour 11 / contre 3 Mme Boueix, Mme Achard, Mr Brugière

Mr Brugière s'inquiète de l'avancement des travaux pour la salle de Bialon. Mr Courtet l'informe qu'il manque encore un devis. La première estimation de l'expert était basse et les travaux sont bien supérieurs à l'estimation initiale. La deuxième expertise sera faite au regard de tous les devis et nous disposons de plusieurs mois pour faire réclamation sur ce dossier, Le chauffage ne fonctionne pas et les cloisons sont beaucoup plus altérés que ce que dit la première expertise. Le chauffe eau en cause dans l'inondation de mai 2022 sera évidemment déplacé au rez de chaussée.

4 – Avancement de grades

3 agents peuvent prétendre en 2023 à un avancement de grade.

Un agent technique principal 2ème classe passera agent technique principal 1ère classe

Un agent technique passera agent technique principal 2ème classe

Un adjoint du patrimoine principal 2ème classe passera adjoint du patrimoine principal 1ère classe.

Ces postes n'existant pas nous devons délibérer afin de les créer. Le comité social territorial accepte les créations de poste sans droit de regard mais nous demanderons leur avis afin de supprimer les postes occupés par les agents qui sont promus à un avancement. Nous délibérerons ultérieurement pour cela après avoir obtenu son accord, il se réunira le 24 janvier.

Présentation du tableau des effectifs :

-filière administrative : un rédacteur 1ère classe, un adjoint administratif principal 1ère classe, (temps complet)

-filière culturelle : un adjoint du patrimoine principal 1ère classe et un adjoint du patrimoine principal 2ème classe 30/35ème)

-animation : un adjoint d'animation 2ème classe (17,5/35 actuellement en disponibilité)

-filière technique : un agent de maîtrise, 4 adjoints techniques principaux 1ère classe et 4 adjoints techniques principaux 2ème classe

-3 agents techniques

Total de l'effectif : 17 postes pour 14 agents

Lors d'un conseil municipal de début d'année nous délibérerons pour supprimer les 3 postes laissés vacants du fait de l'avancement .

VOTE : POUR 14

5 – Informations diverses

Les vœux du maire auront lieu le 14 janvier 2023 en même temps que l'accueil des nouveaux arrivants.

Mr Brugière se questionne sur l'éclairage du parking de la salle des fêtes et de certains secteurs dans la commune, Fontgrenier, le Montel, Ruère qui n'est pas restreint.

Plusieurs secteurs étaient éteints ces derniers jours, l'entreprise chargée de cela semble rencontrer des difficultés. D'un avis général, il faudrait un éclairage pour le parking de la salle des fêtes indépendant de l'éclairage public pour le parking de la salle des fêtes afin de le limiter à l'utilisation de la salle.

Le repas du personnel aura lieu au coin Latino ce vendredi 16

La séance est levée à 19h30